

# SERVICE MINIMUM :

Ouest-France du 20 novembre

## Grève : le casse-tête de l'accueil des écoliers

Des enseignants en grève aujourd'hui. Des maires qui dénoncent « un service minimum inapplicable ». Un ministre qui les renvoie à leurs responsabilités.

De la maternelle à l'université, dans le public et dans le privé... L'appel lancé par les syndicats devrait être très suivi, aujourd'hui, pour « dénoncer les réformes du primaire et du lycée et les suppressions de postes, notamment d'enseignants Rased » (lire ci-dessous).

Dans les écoles, ce sera la première application, dans tout le pays, de la loi qui oblige les communes à organiser l'accueil des enfants, si 25 % des instituteurs sont grévistes. Le syndicat Snu-ipp annonce « 69 % » de grévistes, en moyenne.

Les communes doivent donc recourir à des employés municipaux, des animateurs – voire des citoyens – pour garder les écoliers. Et c'est une belle pagaille ! Comment mobiliser aussi vite des personnes (et combien ?) quand on ignore le nombre exact d'enseignants qui seront réellement en grève et le nombre d'élèves à prendre en charge ?

Des municipalités – majoritairement de gauche – contestent cette loi : « Pas question de se substituer à l'État, de jouer les briseurs de grève ou de prendre des risques pour la sécurité des enfants. » Dans l'Ouest, La Roches-sur-Yon, Cherbourg, Brest, Nantes et même Ancenis (droite) ont annoncé qu'elles ne pourraient pas assurer cet accueil.

Écoles fermées, enfants regroupés dans un établissement ou dans



Contesté ou difficile à mettre en œuvre, l'accueil des enfants, les jours de grève.

des centres de loisirs : d'une ville à l'autre, la situation varie. À Caen et à Rennes, les écoliers devraient « presque tous » être accueillis. Dans l'incertitude, les parents se débrouillent : ils prennent un jour de RTT, font appel aux baby-sitters, aux amis, aux grands-parents...

### Le préfet du Morbihan assigne 49 communes

« Cette loi n'est pas facile à appliquer, surtout pour les communes rurales », constate Jacques Pélissard (UMP), président

de l'Association des maires de France.

Quant à Xavier Darcoos, il campe sur ses positions. Hier, à l'Assemblée nationale, il a redit aux maires « Débrouillez-vous ! » et les a renvoyés à leurs responsabilités. « Que font les maires le matin, tôt ? En fin de journée ? Le mercredi ? Dans les cantines ? Ce service, ils peuvent aussi l'assurer de temps à autre lorsqu'il y a grève », en rappelant que l'État rembourse ce service. Le ministre de l'Éducation a aussi demandé aux préfets « d'être vigilants pour que la loi s'applique. »

Hier, le préfet du Morbihan a introduit un référé devant le tribunal administratif de Rennes pour obliger quarante-neuf communes, dont Lorient, à assurer l'accueil, aujourd'hui. Hier également, les préfets de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de Franche-Comté ont été déboutés : requêtes « trop tardives », « irrecevables pour des motifs de procédure » ou « excédant nos compétences », ont estimé les tribunaux.

En revanche, dans le Var, le tribunal ordonne à ses communes d'accueillir les écoliers.